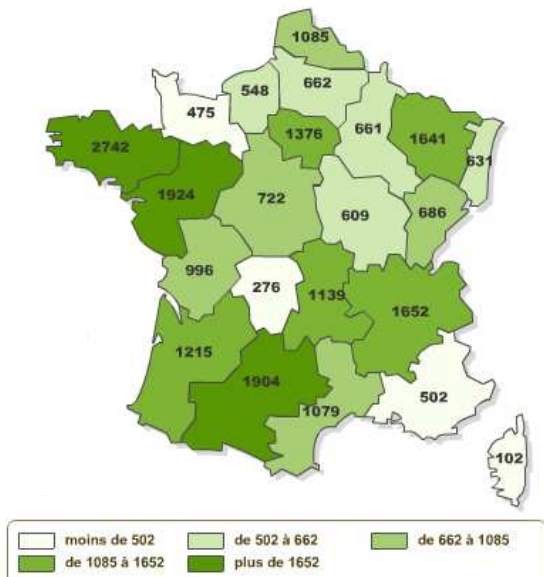


**22 628 ménages** représentant un total de près de **52 400 personnes**, se sont d'ores et déjà engagés dans un projet de travaux de rénovation thermique de leur logement. **61 %** des bénéficiaires disposent de ressources très modestes.

L'effet levier des **40,9 M€** de primes travaux « Investissement d'Avenir » engagés, va permettre de réaliser **399,7 M€** de travaux.

## Répartition régionale du total des logements rénovés



**3 151 logements engagés au 31 mai 2013**

(2361 à la même date en 2012)

Les premiers territoires en nombre de dossiers engagés en 2013

au niveau régional

Bretagne  
Rhône-Alpes  
Lorraine

au niveau départemental

Nord  
Vosges  
Finistère  
ex-aequo : Morbihan et Hérault

## ► Une véritable action de résorption des passoires thermiques

Le gain énergétique moyen conventionnel obtenu à l'issue des travaux est de **38 %**, à rapporter au seuil des 25% exigés dans le cadre du programme.

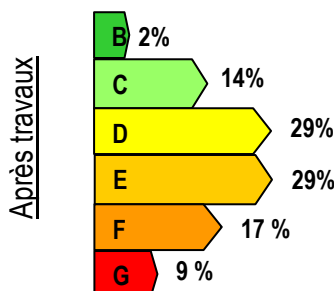
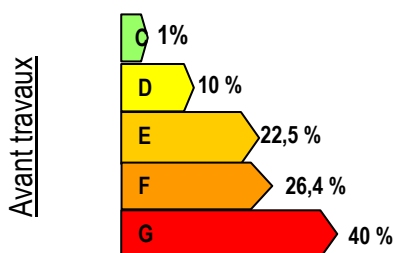
Si le montant moyen des travaux est d'environ **13 000 €** lorsque le gain énergétique est **inférieur à 35 %**, il s'élève à près de **30 000 €** lorsque le gain est **supérieur à 50 %** (les logements habitat indigne-très dégradé représentent 28 % des logements de cette tranche).

Gain énergétique	Nombre de logements engagés	Part des logements engagés/total	Montant moyen des travaux	Montant moyen des travaux (hors LH et TDI)
25 à 35 %	12 251	54 %	12 972 €	12 306 €
35 à 50 %	5 940	26 %	18 144 €	15 929 €
+ de 50 %	4 437	20 %	29 980 €	19 963 €

## ► Près de 90 % des logements aidés gagnent au moins une étiquette de classe énergétique

**2/3** des logements sont avant travaux classés en étiquette **G ou F**, ce sont des logements qui peuvent être qualifiés d'énergivores : ce parc de logement passe de 66% à 26% après travaux. Les gains d'étiquettes sont significatifs : après travaux, 12 % restent à la même étiquette, 60 % gagnent une étiquette, 21 % deux étiquettes et 7 % au moins trois étiquettes.

### Evaluation énergétique



La totalité des travaux réalisés vont générer une économie conventionnelle de **414,26 GWh**.

► **Les aides gérées par l'Anah assurent près de 40% du financement des travaux.**

Les **155 M€** d'aides aux travaux versées par l'Anah génèrent **399,7 M€ de travaux** réalisés par des artisans et des petites entreprises sur l'ensemble du territoire, avec un montant moyen de travaux (*hors habitat indigne et très dégradé*) de 14 460 €.

Montant moyen des travaux		Montant moyen de la subvention Anah		Montant moyen de la prime Etat
Sur l'ensemble des dossiers	Hors dossiers LHI et TD	Sur l'ensemble des dossiers	Hors dossiers LHI et TD	
17 665 €	14 460 €	5 077 €	3 572 €	1 808 €

Depuis l'entrée en vigueur du décret du 2 avril 2012, le montant moyen de la prime de l'Etat est de 1 995 €.

► **Près d'1 ménage sur 2 habite dans un logement achevé avant 1949 et la quasi-totalité des bénéficiaires habite une maison individuelle.**

La part des **logements d'avant 1949** représente près de **50 %** des logements rénovés, et seuls **14%** des logements concernés ont été construits après la 1<sup>ère</sup> réglementation thermique datant de 1975. **92 %** du total des ménages bénéficiaires habitent dans une maison individuelle.

Le coût de la rénovation des logements d'avant-guerre est 63 % plus onéreux que celui des logements construits après 1949. Les logements d'avant 1949 sont occupés aux **2/3** par des propriétaires disposant de ressources très modestes.

Année de construction du logement	Total		Part des maisons individuelles	Montant moyen des travaux	Gain énerg. moyen	Part des PO très modestes
	Nombre	Part				
antérieure à 1949	10 620	46 %	97 %	21 935 €	40 %	65 %
de 1949 à 1975	8 886	40 %	88 %	13 928 €	37 %	58 %
postérieure à 1975	3 122	14 %	89 %	13 776 €	35 %	56 %
<b>Ensemble des log.</b>	<b>22 628</b>	<b>100%</b>	<b>92 %</b>	<b>17 665 €</b>	<b>38 %</b>	<b>61 %</b>

**40 %** des logements rénovés sont situés dans une commune rurale (*au sens de la définition INSEE*).

**Habiter Mieux devient un programme global de lutte contre la précarité énergétique**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, le programme Habiter Mieux a **élargi sa cible** :

- aux **locataires du privé** via les propriétaires bailleurs
  - *25 % ou 35 % de subvention de l'Anah + 2000 € de prime de l'Etat dès 35 % de gain énergétique*
- avec la **revalorisation des plafonds** de ressources des propriétaires occupants, 45% d'entre eux sont désormais éligibles aux aides du programme

	En Ile-de-France		Hors Ile-de-France	
	Très modeste	Modeste	Très modeste	Modeste
1	19 616 €	23 881 €	14 173 €	18 170 €
2	28 793 €	35 050 €	20 728 €	26 573 €
3	34 579 €	42 096 €	24 930 €	31 957 €
4	40 375 €	49 153 €	29 123 €	37 336 €
5	46 192 €	56 232 €	33 335 €	42 736 €
par personne sup.	+ 5 804 €	+ 7 068 €	+ 4 200 €	+ 5 382 €

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, le programme Habiter Mieux a **renforcé significativement son niveau d'aide** pour les propriétaires occupants :

- en revalorisant le **taux de subvention** de l'Anah pour les travaux d'économie d'énergie :
  - *35% pour les modestes ou 50 % pour les très modestes (contre 20 ou 35% auparavant)*
- en augmentant le montant de la **prime de l'Etat** :
  - *3 000 € (contre 1 600 € auparavant) augmentée de 500 € lorsqu'une collectivité participe*